

a placés à la direction de l'Eglise de Dieu, et qui veillent comme gardiens des âmes dont ils auront à rendre compte un jour. "

Espérons que l'auteur de l'opuscule fera son profit de ce premier rappel à l'ordre.

" Vous rappelez plusieurs luttes des peuples entreprises pour la véritable indépendance et la liberté, sans que leurs évêques ni l'Eglise aient lancé des foudres contre les combattants, et qu'au contraire, la manière d'agir des évêques canadiens contre les catholiques libéraux a été toute différente.

" En effet, au milieu du cliquetis des armes et des traits fulminants, l'Eglise souvent garde le silence; car sa voix pacifique ne se ferait pas facilement entendre. "

Cette réflexion de l'éminent prélat venge parfaitement les évêques canadiens et confond leur accusateur, qui se déclare enchanté tout de même. Semblable naïveté ne se classe pas parmi les infiniment petits.

Pour qui sait lire; la lettre de Mgr Lazzareschi est un bienveillant accusé de réception, qui renferme toutes les réserves doctrinales nécessaires, et qui ne lui garantit nullement le passeport officiel à la brochure de M. David.

Le Compromis

Il n'est pas né viable, et ses funérailles auront lieu, un jour ou l'autre, si les catholiques finissent par comprendre et faire leur devoir.

Une perfidie dénoncée

" Mais il y a une perfidie que je veux signaler dans les discours de ceux qui se font les avocats de ce compromis. On dit à la minorité: essayez de ce règlement pendant quelques années, mettez la bonne foi du gouvernement du Manitoba à l'épreuve; prenez ce que l'on vous donne, c'est plus que vous n'avez maintenant; si vous n'en êtes pas satisfaits, eh bien! vous demanderez vos écoles séparées. Ce langage peut paraître plausible, à première vue, mais il cache un piège grossier. Remarquez-le bien. La législature du Manitoba pouvait abolir les écoles séparées du consentement de la minorité. Dans ce cas personne